



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2020 à 18 h 30

L'An Deux Mille Vingt Le 27 février à 18 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire

Etaient présents :

Marcel CHATELAIN, Martine OLIVIER, Adjoints,

Mesdames : Katia CHARLES, Madeleine GABRIEL, Marie-Christine GARAPON Sandrine GAUDEFRUY, Murielle GRANSON, Corinne HERBLOT et Anita NIVAL.

Messieurs : Marc BRODIN, Michel CHAIR, Jean-Claude CONVERSAT, Didier FORTIER, Daniel LEDUC, Gilbert LEGRAND, Lahcen MIRI

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Annick BENTZ, Edwige POIX, David BAUDRY, Franck LEMAIRE

- Catherine CHOPIN donne pouvoir à Martine OLIVIER

Marie-Christine GARAPON et Marcel CHATELAIN sont désignés assesseurs.

Daniel LEDUC est élu secrétaire de séance.

Murielle GIVRY et Véronique BENTZ forment le personnel administratif.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Accepté de modifier l'ordre du jour du conseil municipal du jour à savoir :
Ajout de la délibération n° 3b - *Acceptation du transfert de gestion de 3 plateaux du bâtiment principal du parc d'activités de l'Ourcq, propriété de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry, au bénéfice de la Commune de Fère en Tardenois et approbation de la convention de transfert de gestion en conséquence.*
- Approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2019,

Puis sous la présidence de Marcel CHATELAIN, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal a :

- Voté le compte administratif du budget communal pour l'année 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière,
- Affecté le résultat de fonctionnement 2019 sur le budget 2020,
- Approuvé la mise à disposition de locaux par la CARCT au profit de la commune pour la maison médicale,
- Approuvé le programme d'aménagement de la maison médicale,
- Sollicité l'Etat pour une demande de subvention au titre de la DETR et du DSIL pour l'année 2020 pour les travaux d'aménagements de la maison médicale,
- Sollicité le Conseil Départemental de l'Aisne pour une demande de subvention pour l'année 2020 pour les travaux d'aménagement de la maison médicale,
- Voté une exonération de la taxe foncière pour les locaux de la maison médicale,
- Approuvé les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- Décidé d'inscrire aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires privés, pour un

montant prévisionnel de 82 525 € dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

- Décidé d'adhérer au groupement de commandes de l'USEDA pour l'achat d'électricité,
 - Décidé de signer un marché avec le cabinet vétérinaire pour la stérilisation des animaux errants,
 - Accepté la convention avec la société protectrice des animaux pour l'année 2020,
 - Modifié le tableau des effectifs communaux, à partir du 01.03.2020.
 - Chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aisne pour la renégociation d'un marché d'assurances des risques statutaires,
 - A décidé de céder une parcelle communale, route de Parchy,
 - Accepté les modifications des statuts du syndicat informatique « AGEDI »,
 - Accepté l'implantation d'un équipement de télérelève pour GrDF, sur la cheminée de la salle des Fêtes, rue Paul Claudel.
-
- La séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX